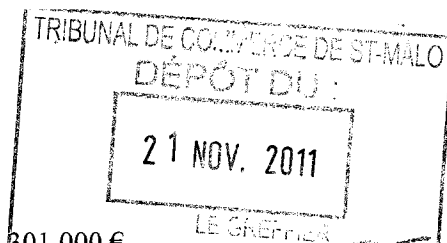


2004B 3206



LP INVESTISSEMENT
Soci  t   par actions simplifi  e au capital de 301.000   
11 rue du Clos Collin – 35780 La Richardais
478 816 671 RCS St Malo

DECISIONS SOUS SEING PRIVEES DES ASSOCIES DU 2 SEPTEMBRE 2011

Les soussign  s :

- **M. Philippe TUMOINE**
Demeurant    La Richardais (35) – 11 rue du Clos Collin
- **M. Xavier WYSS**
Demeurant    St Malo (35) – 4 avenue Eug  ne Herpin

Seuls associ  s de la soci  t   LP INVESTISSEMENT, d  tenant    ce titre la totalit   des 30.100 actions composant le capital de ladite soci  t  .

1. D  clarent   tre appel  s    d  lib  rer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du mandat des commissaires aux comptes arriv        ch  ance ;
- Pouvoirs en vue des formalit  s.

2. Adoptent les d  cisions suivantes, en application de l'article 18.4 des statuts :

Premi  re d  cision

Mandat des commissaires aux comptes

Les associ  s, connaissance prise que le mandat de la soci  t   Pricewaterhousecoopers, commissaire aux comptes titulaire, et de M. Bertrand Davy, commissaire aux comptes suppl  ant, est arriv        ch  ance, d  cide de nommer :

- En qualit   de commissaire aux comptes titulaire :

La soci  t   PricewaterhouseCoopers Audit dont le si  ge est    Neuilly sur Seine (92) – 63 rue de Villiers, identifi  e sous le n   672 006 483 RCS Nanterre, repr  sent  e par M. Bertrand DAVY exer  ant 18 avenue Jean Jaur  s    Saint Malo (35).

- En qualit   de commissaire aux comptes suppl  ant :

M. Yves NICOLAS exer  ant    Neuilly sur Seine (92) – 63 rue de Villiers.

Ces nominations sont faites pour une dur  e de six exercices    compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011. Leur mandat expirera donc    l'issue de l'assembl   g  n  rale appel  e    statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 d  cembre 2016.

Xw RT

La société PricewaterhouseCoopers Audit et M. Yves NICOLAS ont par avance déclaré accepter le mandat qui leur serait confié et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles d'empêcher l'exercice de ces mandats.

Deuxième décision

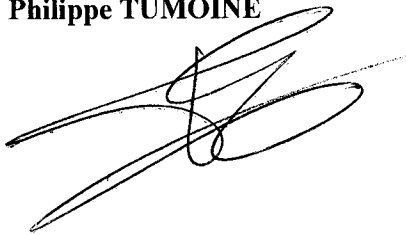
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité légales.

* * *

Conformément aux statuts de la Société, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les associés

Philippe TUMOINE



Xavier WYSS

